



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUILLET 2011 A 19h

Réf : CM 2011/06

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN et Pascal BERNARD adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Georges REBOUX, conseillers délégués ;

Denise FAFOURNOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT Catherine POMPORT, Ise TASKIN, Mady BONNEFOND, Louis CHAPUIS, Marie-Claude ROCHETTE et Annie-PASCAL conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Paul TRIOMPHE a donné procuration à Sylvie MATHIEU, Yves TROUILLEUX à Marianne DARFEUILLE, Thérèse CROZILLARD à Serge PALMIER, Maryline ROCHE à Jean-Pierre TAITE, Marc NOALLY à Sylvie DELOBELLE, Benoît GARDET à Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD à Marie-Claude ROCHETTE et Marie-Thérèse GIROUD à Louis CHAPUIS.

Absent avec excuse : Néant

Secrétaire de séance : Sylvie MATHIEU

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Date de la convocation : le 11 juillet 2011

Date d'affichage du procès-verbal : 25 juillet 2011

En hommage aux deux disparus de l'accident du 25 juin dernier sur le site de VALDI, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance du lundi 30 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

1. Communication aux conseillers municipaux sur l'accident de la société VF/VALDI du 25 juin 2011 :

Monsieur le Maire indique qu'une enquête judiciaire est en cours suite à l'explosion du 25 juin 2011 au matin et il remercie tous les conseillers municipaux (majorité comme opposition) pour avoir rencontré les riverains. Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Information et de Sécurité (CLIS) s'est réunie le vendredi 1^{er} juillet 2011 en Mairie avec Monsieur le Sous-Préfet Le MENN et qu'à ce jour il n'y a eu aucune pollution chimique d'après les analyses effectuées. En septembre, une nouvelle CLIS réunissant celles de Valdi et de Feurs Métal se réunira et fera une première synthèse de toutes les questions qui peuvent se poser après un tel drame humain sachant que les riverains seront intégrés à cette commission.

Par ailleurs, l'association AMPASEL va effectuer des mesures autour du site de l'usine. Monsieur le Maire souligne que cet organisme risque de demander à des riverains de Valdi de faire des analyses chez eux.

Concernant les causes de l'explosion, Monsieur le Maire ne peut pas en dire plus en raison de l'enquête si ce n'est que vraisemblablement il y a eu un choc thermique.

Il est signalé aux conseillers municipaux que pendant une dizaine de jours la rue a été fermée pour permettre le nettoyage de la rue et éviter la propagation d'amiante dans l'environnement.

Monsieur le Maire a une pensée pour les familles endeuillées et les familles des employés de Feurs Métal/ Valdi et il se félicite en tant que premier magistrat de la dignité de tous les intervenants autour de ce drame et de l'absence de polémique stérile. Monsieur le Maire tient à rendre hommage aux salariés de ces deux entreprises et également aux syndicats pour le travail réalisé depuis le 25 juin dernier.

Monsieur le Maire constate qu'à ce jour l'activité à Valdi est suspendue et que le travail a repris à Feurs Métal.

Monsieur le Maire admet qu'en 2011, il est anormal de décéder sur son lieu de travail et que cela ne devrait pas exister.

Madame ROCHETTE au nom du groupe « Agir Ensemble, Un Engagement Durable » lit le communiqué suivant :

« Face à la dramatique explosion qui a coûté la vie à deux salariés de l'entreprise Feursmétal sur le site Valdi le 25 juin dernier, blessés et choqués plusieurs autres ouvriers, le groupe municipal Agir ensemble, un engagement durable, s'incline devant la douleur des familles et leur adresse ses sincères condoléances, apporte sa solidarité

à l'ensemble du personnel des entreprises Valdi et Feursmétal et aux riverains fortement affectés par cette explosion.

Devant la gravité de cet accident nous demandons que la transparence la plus absolue soit faite sur les causes de cette tragédie, et ses effets environnementaux. Ce n'est malheureusement pas le premier accident qui se produit dans cet ensemble industriel. Depuis 2008 on en compte deux très graves à Feursmétal et deux autres à Valdi.

Face à cette répétition d'accidents, nous interrogeons les pouvoirs publics afin de savoir si toutes les mesures avaient bien été prises pour éviter de nouvelles catastrophes et garantir la sécurité des travailleurs et des riverains. Nous saluons le courage exemplaire des salariés de ces deux entreprises qui interviennent souvent dans des conditions pénibles et dangereuses.

Le retraitement des déchets quels qu'ils soient est nécessaire mais suppose que toutes garanties soient prises pour assurer la sécurité des travailleurs, maintenir l'emploi des salariés avec des conditions de travail dignes du XXIème siècle et éviter les rejets extérieurs pour préserver l'environnement.

Une Commission Locale d'Information et de Sécurité (CLIS) a eu lieu le 8 juillet dernier une autre est prévue en septembre.

Cependant le Conseil Municipal est en droit de demander que les résultats des différents prélèvements faits par les pompiers le jour de l'accident soient portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal et inscrits dans le procès-verbal. Que les autorités informent rapidement et par écrit les riverains et habitants des mesures qui avaient été prises après l'accident d'octobre 2010 à Valdi, du plan de surveillance de l'environnement mis en place y compris les résultats des mesures et prélèvements concernant l'eau, l'air et la terre des jardins et terrains environnants (comprenant les métaux lourds et l'amiante et le devenir de la source radioactive). Les habitants ne peuvent rester dans l'incertitude concernant leur sécurité et leur santé et la protection de leur environnement qui sont une priorité indispensable à Feurs.

Faire toute la vérité sur l'explosion mortelle et informer complètement les salariés et la population est le seul objectif de cette intervention. »

Monsieur le Maire souscrit complètement à ce texte qui ne fait que redire selon lui ce qu'il a exprimé avec son cœur ce soir. Concernant les résultats des analyses, ils seront communiqués lors des CLIS.

2. Finances :

2.1 Demande de fonds de concours pour travaux de rénovation à la Maison de la Commune (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Vu la délibération du 5 avril 2011 relative au pacte financier et fiscal entre la commune et la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ, il est proposé de demander un fonds de concours pour les travaux de rénovation de la maison de la commune inscrits au budget d'investissement.

Le montant de ce marché concernant les travaux d'investissement s'élevant à 382 155.34 € HT, et la commune de FEURS ne disposant pas de subventions sur ces travaux, elle sollicite la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ pour l'obtention d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant de ces travaux, soit 191 077.67 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la demande d'un fonds de concours pour les travaux d'investissement de rénovation de la maison de la commune pour un montant de 191 077.67 € HT.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.2 Demande de fonds de concours pour travaux de réhabilitation du quartier de la Boissonnette (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Vu la délibération du 5 avril 2011 relative au pacte financier et fiscal entre la commune et la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ, il est proposé de demander un fonds de concours pour les travaux de la phase 3 de renouvellement urbain du quartier de la Boissonnette inscrit au budget d'investissement.

Le montant de ce marché concernant les travaux d'investissement s'élevant à 260 086.03 € HT, la commune de FEURS sollicite la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ pour l'obtention d'un fonds de concours inférieur à 50 % du montant de ces travaux, soit 97 814.21 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la demande d'un fonds de concours pour les travaux d'investissement de la phase 3 de renouvellement urbain du quartier de la Boissonnette pour un montant de 97 814.21 € HT.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.3 Travaux avec le SIEL (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs.

Détail	Montant HT Travaux	%	Participation commune
Faubourg St Antoine : Eclairage bat 7 et 8	33 085 €	95.0 %	31 431 €
Alimentation bâtiments B7 et B8 faubourg Saint-Antoine	21 800 €	56.4 %	12 296 €
Equipement réseau télécom bâtiments 7 et 8	8 740 €	100%+TVA	10 454 €
Alimentation sanisette rue des Minimés (pour année 2012)	1 050 €	100%	1 050 €
Alimentation aire forains rue des frères Lumière	15 470 €	60%	9 282 €
Alimentation Bornes Prises, rue des frères Lumière	13 980 €	95%	13 282 €
TOTAL :	77 795 €		

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les forains s'installeront dans l'emprise de l'ex-SODELOR située aux abords de la rue des frères Lumière car après une tentative au Forézium où il y avait des problèmes de sécurité notamment avec l'hélisurface d'une part et d'autre part au camping où il y avait des soucis de cohabitation avec les campeurs, il était nécessaire de trouver une autre alternative pour l'hébergement des forains dans le cadre de la fête patronale et du comice.

Monsieur CHAPUIS demande si dans le cadre de l'aménagement du Faubourg St Antoine il est toujours prévu l'installation de WC publics qui à un moment étaient prévus vers la Maison ROUSSON.

Madame ROCHETTE considère que la mise en place de sanisette dans ce quartier devrait être une priorité.

Monsieur le Maire lui répond que pour 2012 cela se fera au Parc Municipal mais pourquoi pas à l'avenir au Faubourg St Antoine.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- de prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Faubourg St Antoine: l'aménagement Bat B7 et B8", des travaux de "Alimentation Sanisette rue des Minimés" et des travaux pour l'aire d'accueil des forains chemin des frères Lumière dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces à intervenir.

- Travaux Faubourg Saint-Antoine

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

- Alimentation sanisette

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

- Aire forains

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.4 Subvention exceptionnelle en faveur de la MJC (rapporteur Christian VILAIN) :

Suite à la fresque réalisée à l'école du Huit Mai en partenariat avec l'équipe éducative de l'accueil périscolaire et à l'atelier d'art plastique lors de la soirée Sport Amitié, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 550,00 € afin de rembourser à la MJC les frais de fournitures.

Christian VILAIN demande à l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subvention d'un montant de 550,00 € à la MJC sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.5 Subvention en faveur du Ciné-Feurs (rapporteur Christian VILAIN) :

Suite à la mise en place du cinéma numérique et 3 D au Ciné Feurs et considérant les moyens importants mis en place pour cette nouvelle installation par l'association Forézienne Ciné Feurs, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 000.00 € sur justificatif des factures.

Monsieur VILAIN indique que l'association a reçu des subventions de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général pour les investissements évoqués ci-dessus. Ce dernier invite tous les conseillers municipaux à se rendre au cinéma pour apprécier la nouvelle installation et se félicite que la fréquentation soit en hausse depuis plusieurs semaines.

Monsieur le Maire à l'occasion du vote de cette subvention d'investissement tient à souligner le formidable travail de tous les bénévoles du cinéma de Feurs et fait remarquer que cette structure ne perçoit aucune subvention de fonctionnement de la part de la commune.

Madame FAFOURNOUX souligne que le cinéma de Feurs a pu obtenir en exclusivité le dernier opus d'Harry POTTER.

Monsieur VILAIN demande d'approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 5 000.00 € à l'association Ciné Feurs, sachant que ces crédits étaient prévus au budget.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.6 Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « To the East » (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Un Forézien va participer au Mongol Rally qui est un raid humanitaire entre l'Angleterre et la Mongolie au cours duquel cette association va parcourir plus de 15 000 km en voiture. Elle traversera 3 déserts, 5 chaînes de montagne et plus de 20 pays avant d'arriver à Oulan-Bator. Une fois sur place, cette association offrira son véhicule ainsi que les fonds récoltés à une association pour la protection de l'enfance. Cette association va à la rencontre des populations de régions reculées, méconnues et souvent oubliées du monde occidental.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver une subvention de 150 € sachant que les crédits seront inscrits à la décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.7 Subvention exceptionnelle en faveur de l'ESBF (rapporteur Serge PALMIER) :

Deux personnes de l'association de l'ESBF se sont qualifiées pour les phases finales du 30^{ème} championnat de France double de la Boule Lyonnaise. Il est proposé à titre exceptionnel et afin de diminuer leur coût pour le déplacement à Grenoble les 8 et 9 juillet 2011 de leur allouer la somme de 150 € sachant qu'ils ont été éliminés en 1/2 FINALE. Par ailleurs, l'ESBF veut acquérir un enrouleur automatique d'un montant de 782 € pour arroser les pistes de jeux du boulodrome, Monsieur PALMIER propose d'octroyer une aide à hauteur de 350 €.

Serge PALMIER demande à l'assemblée délibérante d'approuver une subvention de 500 € sachant que les crédits seront inscrits à la décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

2.8 Subvention exceptionnelle en faveur de l'association AISPAS (rapporteur Sylvie DELOBELLE) :

L'Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels (AISPAS), agréée par l'Education Nationale, est intervenue cette année dans les écoles de notre commune pour des actions de prévention. Sachant que ces interventions sont gratuites pour les écoles et que les animateurs, formés par AISPAS, sont bénévoles, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association.

Sylvie DELOBELLE demande d'approuver cette subvention de 200 € sachant que les crédits seront inscrits à la décision modificative

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

3. Education – Jeunesse - Sport :

3.1 Implantation de poste à l'école Charles Perrault (rapporteur Sylvie DELOBELLE) :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2011/2012, l'assemblée est informée que l'Inspection Académique de la Loire a arrêté pour la Commune de Feurs la mesure suivante :

- Implantation d'un poste à l'école élémentaire de Charles Perrault

En conséquence, Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette implantation et de l'approuver.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

Monsieur le Maire souligne le travail de mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et de Sylvie DELOBELLE pour obtenir l'ouverture d'une classe à Charles PERRAULT et il se réjouit de voir à la rentrée deux ouvertures de classes sur la commune de Feurs. A cette occasion, il se félicite de la bonne écoute que ses services et élus ont avec l'inspection académique.

3.2 Contrat Educatif Local (rapporteur Sylvie DELOBELLE) :

L'assemblée délibérante est informée que dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL) signé entre l'Etat et la commune de Feurs un programme d'actions a été défini pour l'année 2011. Ce programme, qui répond aux objectifs du Projet Educatif Local, vise à faciliter la mise en cohérence des activités de l'enfant et du jeune pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La participation financière de la commune s'élèvera outre les mises à disposition de personnel, de locaux et de matériel à hauteur de 45 900,00 €.

En conséquence et suite à la signature du CEL, il est signalé que l'Etat via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale s'engage à accorder à la commune de Feurs une subvention pour un montant de 1 000,00 € au titre de l'exercice budgétaire 2011.

Madame DELOBELLE demande aux conseillers municipaux d'accepter de financer le CEL à hauteur de 45 900,00 € outre les mises à disposition de personnel, de locaux et de matériels et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

3.3 Convention d'objectifs en faveur des Enfants du Forez (rapporteur Serge PALMIER) :

En vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, la Commune de Feurs souhaite mettre en place une nouvelle convention d'objectifs avec les Enfants du Forez destinée à valider la collaboration entre ces deux partenaires dans le domaine d'intervention de l'association (la convention est présentée en annexe).

Monsieur PALMIER demande d'approuver le projet de convention d'objectifs entre la commune de Feurs et les Enfants du Forez et d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs ainsi que tout avenant y afférant.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

4. Personnel :

4.1 Recrutement d'un agent non titulaire pour l'eau et l'assainissement (rapporteur Marianne DARFEUILLE) :

Il est proposé de recruter un agent non titulaire à temps complet pour le poste de responsable du service eau et assainissement dont la rémunération sera basée sur le 7^{ème} échelon du grade de technicien supérieur principal indice brut 555 et indice majoré 471, avec conservation d'un indice personnel majoré 475, à compter du 10 août 2011.

Marianne DARFEUILLE demande d'approuver le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet dans les conditions telles que définies ci-dessus sachant que le recrutement aura lieu à compter du 10 août 2011 et que les crédits sont inscrits sur le budget eau.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

4.2 Créations de postes au tableau des effectifs (rapporteur Marianne DARFEUILLE) :

Considérant les mouvements de personnel à venir (départ en retraite, promotion interne, poste vacant et avancement de grade), il est proposé les créations des postes suivants :

- Créations au 1^{er} septembre 2011 :

- Un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet 17h30 (bibliothèque),
- Un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet 20h00 (bibliothèque),
- Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 17h30 (affaires scolaires),
- Un poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps non complet 17h30 (affaires scolaires)
- Un poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps non complet 22h30 (affaires scolaires),

Madame DARFEUILLE indique que plusieurs de ces postes font suite à des contrats aidés et aux vus des compétences des personnes et des besoins des services il a été décidé de les recruter.

Madame ROCHETTE interroge Madame DARFEUILLE pour savoir quels postes correspondent à des anciens contrats aidés. Il lui est répondu que ce sont les postes d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet 17h30 (bibliothèque) et d'agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet 17h30 (affaires scolaires). Monsieur le Maire précise qu'un troisième poste a été proposé à un agent occupant un contrat aidé mais ce dernier l'a refusé.

Madame ROCHETTE demande si ces temps de travail à temps non complets ont été choisis par les agents. Monsieur le Maire lui répond que certains de ces postes sont destinés à des femmes ayant des enfants et qui ne souhaitent pas travailler à temps plein mais avant tout les durées de travail sont déterminées en raison des besoins des services concernés.

Marianne DARFEUILLE demande d'approuver les créations de postes telles que détaillées ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

5. Environnement et urbanisme :

5.1 Enquête publique : Déclassement d'un terrain issu du domaine public nécessaire à l'opération immobilière du Faubourg Saint Antoine – approbation des conclusions et avis du commissaire-enquêteur (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 avril 2011 portant sur le déclassement d'un terrain d'emprise nécessaire à l'opération immobilière du Faubourg Saint Antoine,
Vu l'arrêté municipal du 30 mai 2011 fixant les modalités afférentes au déroulement de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal fixé par le code de la voirie routière et notamment les articles L 141-2 à L 141-4 et R 141-4 à R 141-9,
Vu le projet de division établi par la SCP PIGEON-TOINON en date du 27 mai 2011, permettant d'apprécier l'état parcellaire,
Vu les conclusions favorables de M. le commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en Mairie de Feurs (CTM) du lundi 20 juin 2011 au lundi 4 juillet 2011,
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de déclasser une partie du domaine public situé au Faubourg Saint Antoine afin de permettre l'implantation des bâtiments B7 (en partie) et B8.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, d'approuver les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur et le résultat de l'enquête publique approuvant le déclassement d'une partie du domaine public communal situé au Faubourg Saint Antoine sachant que personne n'est venu lors des permanences de ce dernier et de l'autoriser à signer tous les documents, actes ou pièces afférents à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (loi du 16 décembre 2010)

6.1 Evolution de la coopération intercommunale – avis sur la fusion des communautés de communes de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

En préambule, Monsieur le Maire indique que d'après la loi le schéma départemental de la coopération intercommunale définitif pour notre département sera arrêté par Monsieur le Préfet avant le 31 décembre 2011 et mis en application en 2012 et pendant le 1^{er} semestre 2013. Pour cette mise en œuvre, Monsieur le Préfet sera de nouveau appelé à consulter les communes sur la partie du schéma nous concernant.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet de schéma nouveau de l'intercommunalité présenté par Monsieur le préfet de la Loire à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 9 mai 2011 :

- Fusion des Communauté des Communes de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin.

Il explique qu'un premier périmètre a été proposé par le Préfet, à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du 18 avril 2011 qui comprenait la communauté de communes de Val d'Aix et Isable, en plus des trois communautés de communes citées ci-dessus. En réunion de bureau exceptionnelle de Feurs en Forez le 27 avril 2011, il a été décidé, à l'unanimité d'écrire à Monsieur le Préfet (voir lettre jointe).

En réunion CDCI du 9 mai 2011, prenant en compte la demande de Feurs en Forez, le Préfet a proposé un nouveau périmètre comprenant les trois communautés de communes : de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin. Notre EPCI et les communes membres de Feurs en Forez doivent donner leur avis sur le nouveau périmètre proposé dans un délai de 3 mois, soit avant le 10 août 2011.

Comme indiqué sur le courrier du 28 avril adressé à Monsieur le Préfet, les élus communautaires, qui n'étaient pas demandeurs a priori de ces changements, ne sont pas opposés par principe aux évolutions des territoires existants d'autant plus que cette proposition reprend le périmètre de l'ex SICMAT.

A ce jour le Conseil communautaire, qui a émis un avis favorable par plus de 60% des voix lors de son assemblée délibérante du 6 juillet 2011 estime cependant qu'il manque de données. Les services de l'Etat n'ayant pu répondre en temps et en heure aux divers questionnements, la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ motive son avis comme suit :

Avis favorable sous la condition suspensive de disposer de temps pour notamment :

- pouvoir mieux connaître les deux autres communautés de communes,
- mieux définir la gouvernance globale et de proximité (différente selon les compétences, avec des assemblées de territoire, des présidences déléguées par territoire...),
- définir les compétences adaptées et leur intérêt communautaire,
- mesurer les conséquences financières et fiscales pour notre communauté de communes, nos communes et nos contribuables.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de Feurs d'émettre le même avis que la communauté de communes de Feurs en Forez sachant que tous les conseils municipaux des communes membres de Feurs en Forez vont délibérer sur l'avis proposé ci-dessus. Monsieur le Maire précise que ce projet de délibération a été validé par la CLECT à l'unanimité.

Monsieur CHAPUIS au nom du groupe « Agir Ensemble, Un Engagement Durable » lit le communiqué suivant :

« Si nous pouvons partager l'idée de redéfinir les périmètres des intercommunalités, nous contestons la méthode choisie.

La loi du 16 décembre 2010 concerne aussi la refonte de l'intercommunalité.

A cet effet, un schéma départemental de coopération intercommunale devra être élaboré avant le 31 décembre 2011 par le préfet, en concertation avec les collectivités concernées (communes et leurs groupements) et les nouvelles Commissions départementales de coopération intercommunale (composées d'élus locaux et de représentants d'EPCI) qui ont été installées au cours du premier trimestre 2011. La mise en oeuvre du schéma a débuté dès sa publication par le préfet, elle devra être achevée avant le 1er juin 2013, date à laquelle tout le territoire national doit être couvert par des « intercommunalités plus cohérentes ».

Il nous est demandé de donner un avis dans un délai très court, sur un nouveau territoire sans véritables projets élaborés et partagés, et sans en connaître tous les tenants, aboutissants et qui devrait réunir des intercommunalités avec des compétences différentes.

Nous demandons avant de voter de connaître les résultats des votes déjà réalisés dans les autres intercommunalités concernées par ce projet de regroupement. Et sur quels choix repose ce nouveau découpage ? Le calendrier imposé par cette loi est irréaliste et sa méthode fait courir le risque de multiples blocages. Comment tiendra-t-on compte par exemple des avis divergents, des oppositions des communes et intercommunalités, de la proposition du Préfet. Est-ce qu'une consultation sérieuse sera mise en place ? Nous aimerions le savoir aujourd'hui avant le vote.

De plus les citoyens n'ont pas été informés, encore bien moins consultés de ce fait nous demandons que des réunions publiques se tiennent afin d'informer et de consulter la population sur les enjeux, comme cela a pu se réaliser dans d'autres intercommunalités du département (région Roannaise notamment) avant de se prononcer, quitte à faire repousser les échéances.

La seule approche prise en compte par l'Administration est semble t-il celle basée sur la réduction des structures de coopération intercommunale avec le risque d'aboutir à la concentration des pouvoirs sur des territoires sans cohérence et éloignés des citoyens.

Nous attendons les réponses à ces questions essentielles pour notre vote et la démocratie.

Pour nous, réussir la nouvelle carte intercommunale passe par le renforcement de la démocratie locale, l'élaboration d'un projet commun, l'information et la consultation des citoyens et non la mise devant le fait accompli. Conçu à l'envers, ce schéma relègue les élus au rang de consultés et non d'acteurs, et oublie l'information et le débat avec les citoyens. »

Monsieur le Maire une nouvelle fois est d'accord avec ce communiqué simplement le Maire rappelle qu'il y a des échéances fixées par la loi à respecter. Concernant les votes des EPCI concernés pour Feurs en Forez il y a eu 35 pour, 20 contre et 1 abstention, pour Balbigny 22 pour et 22 contre quant à Panissières il ne connaît pas le résultat. A l'échelle du département, les réactions sont diverses et contrastées.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est favorable à la mutualisation des moyens et des compétences et pour lui l'exemple du tourisme donné par Monsieur CHAPUIS est selon lui un excellent exemple en terme de pertinence de territoire.

Monsieur le Maire regrette que les parlementaires n'ait pas plus alertés les élus locaux sur cette loi et ses incidences.

Madame ROCHETTE reproche le fait de donner un avis dans un laps de temps très court, elle conteste la méthodologie mise en place par la loi sans que la notion de projet de territoire ne soit réellement présente. Par ailleurs, Madame ROCHETTE constate que la loi est passée « sur le fil » et que le citoyen n'a pas été consulté et informé ; cela est anormal pour celle-ci.

Monsieur CHAPUIS demande si ce périmètre peut être revu notamment pour accueillir des communes du Pays de St Galmier.

Monsieur le Maire indique que la CDCI peut faire des propositions à Monsieur le Préfet.

Monsieur CHAPUIS admet que ce schéma n'est pas mal mais regrette de prendre une décision sans avoir tous les éléments en main.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a raison mais que tous les jours on doit prendre des décisions sans toujours avoir tous les éléments.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 6	ABSTENTION : 1	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

6.2 Evolution de la coopération intercommunale : avis sur la suppression du syndicat de ramassage scolaire Pays d'Astrée (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet de schéma nouveau de l'intercommunalité présenté par Monsieur le préfet de la Loire à la CDCI (commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 9 mai 2011, à savoir :

- La dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire du pays de l'Astrée

Cette proposition est issue de la Direction Départementale des Finances Publiques en raison d'une activité réduite de ce syndicat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a participé le samedi 9 juillet à 9h à St-Etienne le Molard à une assemblée générale extraordinaire où il a été décidé le maintien du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire du pays d'Astrée.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de Feurs d'émettre un avis défavorable pour cette dissolution sachant que tous les conseils municipaux des communes membres de ce syndicat vont également délibérer.

Décision du Conseil municipal

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPA : 0
-----------	------------	----------------	----------

7. Questions diverses :

Monsieur le Maire se félicite de la réussite du concert « Scoop Music Tour » avec plus de 10 000 spectateurs malgré le temps et il tient à remercier Feurs en Fêtes, les forces de l'ordre, Georges REBOUX, Christian VILAIN, les services municipaux et plus particulièrement Hervé MAITRE, Paul VERNIN et Marie-Paule FAYARD pour leur excellent travail.

8. Décisions du maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

MPPA-2011-DM-26	27/05/2011	Avenant n°1 du lot n°3 « aménagement parking du rugby, rue de l'Eazillée et rue du Prieuré » du marché « travaux de réfection et d'aménagement de rues, travaux d'AEP 2011 » à la société EIFFAGE : modification des prestations, sans changement de montant
MPPA-2011-DM-27	30/05/2011	Avenant n°2 du lot n°4 « charpente – couverture – zinguerie » du marché de travaux « construction d'un bâtiment périscolaire » à la société CONCEPT Charpente de St Just en Chevalet pour un montant de 504.29 € TTC portant le marché à 28 452.00 € TTC
MPPA-2011-DM-28	31/05/2011	Marché complémentaire pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de vidéo-protection à AUTOMATIC ALARM de La Talaudière (extension du système de vidéo-protection) pour un montant de 54 549.07 € TTC
MPPA-2011-DM-29	06/06/2011	Avenant au marché de fournitures des lots n°1 à 4 pour les vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle à la société MABEO de St Etienne pour un montant maximum de 6 500.00 € HT
MPPA-2011-DM-30	07/06/2011	Avenant n°2 au marché de travaux « installation de systèmes d'alarmes intrusion dans les bâtiments communaux » à la société AUTOMATIC pour un montant de 4 995.99 € TTC portant le marché à 49 032.60 € TTC (mise en service de transmetteurs GSM sur 7 installations)
MPPA-2011-DM-31	07/06/2011	Marché de fournitures de filet pare-flèches pour le tir à l'arc HUCH OCCITANIA de Maurens Scorpont (81) pour un montant de 1 569.78 € HT
MPPA-2011-DM-032	07/06/2011	Marché de fournitures de poteaux pour le tir à l'arc à JPS MAINTENANCE de Roanne pour un montant de 631 € HT
MPPA-2011-DM-33	10/06/2011	Marché de fournitures « mobiliers scolaires 2011 » à la SARL MOBILIER JAROZO de Feurs pour un montant de 12 169.28 € TTC
MPPA-2011-DM-034	14/06/2011	Marché de prestations pour l'aide à la décision par téléphone à la société SVP de St Ouen pour un montant de 4 920 € HT par an pour une durée de 3 ans, révisable chaque année
MPPA-2011-DM-035	14/06/2011	Marché de travaux pour la rénovation de la Maison de la Commune : Maçonnerie à ARCHIMBAUD construction de Boën pour un montant total de 7 412.00 € HT Plâtrerie – peinture à la société CROS de Firminy pour un montant total de 71 000 € HT Electricité à la société DUPIN de Feurs pour un montant total de 22 029.00 € HT Menuiseries extérieures à la menuiserie Chapuis de Civens pour un montant total de 19 990.00 € HT Menuiseries intérieures à IDEAL MENUISERIE de Ste Agathe la Bouteresse pour un montant total de 9 453.82 €, HT Revêtements de sols à ENTR'SOL de Saint-Etienne pour un montant total de 30 536.16 € HT Serrurerie à VERVAS METAL de Roanne pour un montant total de 9 061.72 € HT Chauffage –VMC à GEOCLIM de Feurs pour un montant total de 129 982.54 € HT Aménagement scénique à la, société DOUBLET d'Avelin pour un montant total de 9 670.10 € Tribune télescopique + chaise à la société DOUBLET d'Avelin pour un montant total de 73 020.00 € HT
MPPA-2011-DM-036	15/06/2011	Marché de fournitures de bureau et de consommables informatiques à la société DEVELAY SAS de Villefranche pour une durée d'1 an renouvelable 3 ans et pour un montant annuel de 2 500 € HT minimum et 5 000 € HT maximum et d'un montant de 2 500 € HT pour les fournitures de bureau et de 4 000 € HT minimum et 8 500 € HT maximum pour les consommables
MPPA-2011-DM-037	16/06/2011	Accord-cadre pour la fourniture de papier d'une durée de 4 ans à compter de la date de sa notification, susceptible de varier dans les limites suivantes : ALPHA BUREAU, BURO+RIBON, DEVELAY pour un seuil minimum de 8 000 € HT et pour un seuil maximum de 18 000 € HT

MPPA-2011-DM-038	20/06/2011	Marché de prestations : contrat de maintenance du logiciel de facturation du service des eaux est renouvelé auprès de la société e-GEE de Meylan pour une durée d'un an, renouvelable trois fois au prix annuel de 981.59 € HT
MPPA-2011-DM-39	21/06/2011	Avenant à un marché de travaux à la société EIFFAGE d'Andrézieux Bouthéon : avenant n°2 du lot n°3 « Aménagement parking du rugby, rue de l'Eazillée et rue du Prieuré » du marché de travaux « Travaux de réfection et d'aménagement de rues, travaux d'AEP 2011 » a été entériné pour un montant de 5 670 € TTC portant le marché à 160 802.20 € TTC
MPPA-2011-DM-41	21/06/2011	Avenant à un marché de prestations intellectuelles « Diagnostic de fonctionnement et schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectifs » à la société INGENIERIE en ENVIRONNEMENT AEC de Vichy pour un montant de 32 268.08 € TTC portant le montant global des travaux à 108 273.08 € TTC
Fi-2011-DM-009	28/06/2011	Placement de fonds provenant de : - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € - vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 08 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 € - vente d'un appartement au forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 € - legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000 € - vente d'une propriété rue Parmentier selon l'acte de vente du 31 octobre 2008 et la délibération du 04 juillet 2007 d'un montant de 386 135.37 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à M. Barri par acte notarié du 5 mars 2010 et la délibération du 26 octobre 2009 d'un montant de 52 351.60 € - vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à Mme Billotet et M. Poncet par acte notarié du 10 mars 2011 et de la délibération du 28 février 2011 pour un montant de 45 050.00 € soit un montant total de 2 811 366.17 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 811 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 28 juin 2011 au taux de 0.77 %
MPPA-2011-DM-042	04/07/2011	Marché de prestations pour la réalisation du mensuel municipal « Le Petit Forézien » à l'IMPRIMERIE FOREZIENNE de Feurs, pour un montant annuel de 53 089.00€ HT pour une durée de 3 ans
MPPA-2011-DM-043	04/07/2011	Marché pour la fourniture et la pose d'équipements sportifs : lot 1 attribué à CASAL SPORT de Molsheim pour un montant de 2 081.10 € HT, lot 2 attribué à SPORT CLUB COLLECTIVITES de Firminy pour un montant total de 3 477.42 € HT, lot 3 attribué à ARHARD EQUIPEMENTS SPORTIFS à Erstein pour un montant total de 21 558.42 € HT
MPPA-2011-DM-044	04/07/2011	Avenant à un marché de travaux concernant l'installation de systèmes d'alarmes intrusion dans les bâtiments communaux : l'avenant n°3 est entériné pour un montant de 1 190.41 € HT portant le marché à 42 187.57 € HT
MPPA -2011-DM-045	12/07/2011	Marché de travaux VRD du Faubourg Saint-Antoine attribué à la société SOCAFOR de Cleppé pour un montant total de 61 441.99 € HT
MPPA-2011-DM-046	12/07/2011	Marché de fourniture pour l'acquisition d'une aérogommeuse mobile attribué à la SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION de Créteil pour un montant total de 7 400 € HT (ensemble aérogommeuse + aéroréfrigérant) et consommables au prix de 1 070 € HT la tonne
Fi-2011-DM-012	15/07/2011	Tarifs cantine année scolaire 2011-2012 : Carnets de 12 tickets maternels : 29.00 € Carnets de 12 tickets primaires : 30.00 € Tickets occasionnel et résident des autres communes : 3.50 € Ticket enseignants : 4.30 €
MPPA-2011-DM-047	15/07/2011	Avenant marché de travaux n°1 au lot n°6 entériné pour un montant de 2 769.24 € Ht portant le marché à 33 305.40 € HT (oubli de 72.27 m² de métrage)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 25 juillet 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Sylvie MATHIEU

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE